





LISTE DES CODES NAF ÉLIGIBLES

Forfait Pro Mobile

 Stationner dans toutes les zones du stationnement payant.

 5,50€ par demi-journée;
11€ par journée;
60€ par mois;
600€ par an.

ARTISANS :

16.23Z : Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries

20.59Z : Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.

31.0 : Fabrication de meubles

33.11Z : Réparation d'ouvrages en métaux

33.12Z : Réparation de machines et équipements mécaniques

33.14Z : Réparation d'équipements électriques

33.20A : Installation de structures métalliques, chaudronnées et de tuyauterie

33.20B : Installation de machines et équipements mécaniques

38.11Z : Collecte des déchets non dangereux

38.12Z : Collecte des déchets dangereux

41.2 : Construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels

43 : Travaux de construction spécialisés

46.69C : Commerce de gros (commerce interentreprises) de fournitures et équipements divers pour le commerce et les services

47.59 : Commerce de détail de meubles, appareils d'éclairage et autres articles de ménage en magasin spécialisé

47.76 : Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin spécialisé

73.11 : Activités des agences de publicité

80.2 : Activités liées aux systèmes de sécurité

81.2 : Activités de nettoyage

96.02.14 : Services de coiffure, de soins esthétiques, de manucure et de pédicure à domicile

9603Z : Services funéraires

MÉTIERS DE BOUCHE :

10.71 : Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche

47.22 : Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé

47.23 : Commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques en magasin spécialisé

47.24 : Commerce de détail de pain, pâtisserie et confiserie en magasin spécialisé


47.29 : Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé


56.21 : Services des traiteurs



LISTE DES CODES NAF ÉLIGIBLES

Forfait Santé Pro Mobile

 Stationner dans toutes les zones du stationnement payant.

 7€ par journée;
40€ par mois;
400€ par an.

PROFESSIONNEL·LES DU SOIN :

32.50A : Fabrication de matériel médico-chirurgical et dentaire

86.21 : Activité des médecins généralistes

86.22B : Activités chirurgicales

86.22C : Autres activités des médecins spécialistes

86.90A : Ambulances

86.90D : Activités des infirmiers et des sages-femmes

86.90.E : Activités des professionnels de la rééducation, de l'appareillage et des pédicures-podologues

88.10 : Action sociale sans hébergement pour personnes âgées et pour personnes handicapées.

88.10A : Aides à domicile

88.1011 : Services de visite et d'assistance pour personnes âgées

88.1014 : Services de visite et d'assistance pour personnes handicapées

88.99B : Action sociale sans hébergement (intervention type Croix Rouge etc).

La gratuité :

Pour les utilisateur·rices d'autopartage en boucle

Pour les médecins, kinés, infirmier·es et sages-femmes.